



**Avis d'appel public à la concurrence
RECTIFICATIF
Commune d'Argentan**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'Argentan.

Correspondant : M. le Maire, Place du Docteur Couinaud, B.P. 60203, 61201 Argentan Cedex,

Tél. : 02-33-36-40-00, télécopieur : 02-33-36-52-07, courriel : affaires.generales@argentan.fr,

Adresse internet : <http://www.argentan.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://demat.centraledesmarches.com/7052160>.

Objet du marché : le présent marché a pour objet des travaux de réfection partielle après sinistre dans le Gymnase Michel Pelchat, situé Rue du 104^e RI à Argentan.

Lieu d'exécution : 61200 Argentan.

Type de procédure : procédure adaptée.

Références de l'avis initial :

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du **09/03/2020** au **09/04/2020**.

Informations rectificatives :

Dans la rubrique "*date limite de réception des offres*" :

Au lieu de : "9 avril 2020, à 12 heures", lire : "**4 mai 2020, à 12 heures**".

Dans la rubrique "*renseignements complémentaires*" :

Au lieu de : "une visite des lieux doit être obligatoirement effectuée préalablement à la remise des offres pour l'ensemble des lots (contact : voir le règlement de la consultation). La visite des lieux doit être effectuée au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres (soit le 2 avril 2020).

Date prévisionnelle de notification : début mai 2020.

Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation : 4 mai 2020.

Date prévisionnelle de commencement du délai d'exécution : 2 juin 2020",

lire : "**une visite des lieux doit être obligatoirement effectuée préalablement à la remise des offres pour l'ensemble des lots (contact : voir le règlement de la consultation). La visite des lieux doit être effectuée au plus tard le 30 avril 2020.**

Date prévisionnelle de notification : fin mai 2020.

Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation : 2 juin 2020.

Date prévisionnelle de commencement du délai d'exécution : 29 juin 2020".

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mars 2020.